

Disciplines : **Classique, Contemporaine, Hip-Hop, Break  
Modern'Jazz, Flamenco** (Jeunes 15 -> 17 ans)

Niveaux : Débutant/Moyen – Supérieur - Avancé – Atelier

Date d'inscription : .....

Nom Enfant : .....	Prénom : .....	Né(e) le: .....	M / F (**)
Nom Parents (Obligatoire) : .....			
Adresse : .....			Code Postal : .....
Ville : .....		Email : .....	
☎ domicile : .....	☎ travail : .....	☎ portable : .....	

(\*\*) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(\*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude. **L'absence de ce certificat dans les 15 jours suivant votre inscription entraînera la suspension de votre enfant.** Les horaires indiqués sont maintenus dans la mesure du possible. Des ajustements peuvent avoir lieu en fonction des taux de remplissage. En ce cas, vous serez informés et vous pourrez décider de maintenir ou non votre inscription.

(\*) : Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Niveaux	Disciplines	Jour	Horaire		Durée	Lieu	Professeur	x
Débutant / Moyen	Hip-hop «Jeunes» (& Adultes)	Mardi	21h15 - 22h30		1h15	St Ex. – Studio de danse	Amel	
	Classique «Jeunes» (& Adultes)	Lundi	19h00 - 20h15		1h15	ASV – Salle de danse	Marie	
Supérieur	Contemporaine Sup. B	Mercredi	14h15 – 15h45		1h30	St Ex. – Salle musculation	Marion	
Avancé	Hip-Hop / Break Avancé	Mardi	19h45 - 21h15		1h30	St Ex. – Studio de danse	Amel	
	Contemporaine Avancé	Vendredi	19h15 – 20h45		1h30	ASV – Salle de Danse	Marion	
	Modern'Jazz Avancé	Mardi	18h30 – 19h45		1h15	St Ex. - Salle musculation	Bénédicte	
	Classique Avancé (sans pointes)	Mardi et/ou	20h00 – 21h30		1h30	ASV – Salle de Danse	Marie	
	Classique Avancé (avec pointes)	Mardi et/ou	20h00 – 22h00		2h00			
Atelier	Atelier «Jeunes» pour Classique Avancé - pointes	Jeudi	19h00 – 20h45		1h45			
	Atelier «Jeunes» pour Modern'Jazz Avancé	Mercredi	18h45 - 20h45		2h00	St Ex. - Salle musculation	Bénédicte	
	Atelier «Jeunes» pour Contemporaine Avancé	Vendredi	20h45 – 22h30		1h45	ASV – Salle de Danse	Marion	
	Flamenco Débutant	Samedi	12h30 – 13h30		1h00	ASV – Salle de Danse	Annabelle	
	Flamenco Intermédiaire	Samedi	13h30 – 14h30		1h00	ASV – Salle de Danse	Annabelle	
	Flamenco Avancé	Samedi	14h30 – 16h00		1h30	ASV – Salle de Danse	Annabelle	
	Flamenco Supérieur	Samedi	16h00 – 17h30		1h30	ASV – Salle de Danse	Annabelle	

**Veillez tourner SVP →**

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).

## Tarifs – Cotisation annuelle

<b>Cours seuls - les tarifs des cours seuls s'additionnent</b>		<b>Cours groupés ou avec atelier</b>	<b>J'ai pris connaissance du règlement de l'école de danse, et je l'accepte.</b>  <b>Signature Obligatoire</b>
1h00 : 175 € 1h15 : 208 € 1h30 : 243 €	1h45 : 274 € 2h00 : 303 €	3h15 : 454 € 3h45 : 502 €	

<b>A REGLER</b>		<b>Règlement :</b>	
Adhésion annuelle < 16 ans :.....	10 €	Espèces	?
Adhésion annuelle > 16 ans :.....	18 €	Chèque à l'ordre de l'ASV	?
Supplément extérieur Villebon :.....	(+18 €)	Chèque sport/Chèque ANCV	?
Cotisation annuelle : .....		Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centimes)	
TOTAL :.....			

**RENSEIGNEMENTS – Dominique DUBARRY LOISON : 06 95 18 35 26**

**Reprise des cours la semaine du LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**

- oOo -

**Responsabilité** : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'ASV n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié au professeur, du début jusqu'à la fin du cours, dans le local où a lieu ce cours. Nous vous recommandons d'accompagner vos enfants jusqu'au local en question et de les y reprendre en évitant de les laisser sur les parkings.

**Attestation de paiement** : Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (c'est-à-dire la fiche d'inscription dûment complétée + le règlement + certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse). Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société. Nom de la société : .....  
Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

**CONDITIONS DE REMBOURSEMENT** : Toute inscription est définitive pour la saison en cours. Seuls 2 cas pourront faire l'objet d'un remboursement au prorata :

- 1/ En cas de problème médical **AVEC** certificat médical à l'appui, concernant un arrêt de longue durée,
- 2/ En cas de déménagement lointain.

**Aucune autre réclamation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.**

**Attention** : 1 seul cours d'essai est proposé pour tout(e) nouvel (le) adhérent(e) ou nouvelle discipline.

Signature Obligatoire